



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1174-15

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 5 mai 2015, a adopté le règlement numéro 1174-15 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 801 568 \$ et un emprunt de 801 568 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures de la rue Joseph-Crevier à Marieville* ».

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures de la rue Joseph-Crevier à Marieville et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 801 568 \$ pour en défrayer le coût.

L'emprunt décrété par le présent règlement est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 19 mai 2015 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2015.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00.

Donné à Marieville, le quinze juin deux mille quinze (15 juin 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-27
